

La dette publique de la France atteint 99,6% du PIB au premier trimestre



Article rédigé par *Ouest France*, le 30 mai 2019

Source [Ouest France] Le gouvernement, qui a promis que la dette ne dépasserait pas les 100% du PIB, a prévu de ramener ce ratio à 96,8% d'ici 2022. Pourtant, la dette publique a augmenté au premier trimestre, s'inquiète la Cour des Comptes.

La dette publique de la France s'est établie à 2 358,9 milliards d'euros à la fin du premier trimestre, [atteignant 99,6% du PIB](#), en hausse par rapport au trimestre précédent, a annoncé vendredi l'Insee dans un communiqué.

Rapportée à la richesse nationale, la dette de l'ensemble des administrations publiques, mesurée selon les critères de Maastricht, s'est accrue de 43,6 milliards par rapport à fin 2018, quand elle représentait 98,4% du PIB (2.315 milliards d'euros).

Le ratio de dette publique, qui intègre les comptes de l'Etat, des collectivités locales et de la sécurité sociale, est supérieur à ce stade à l'objectif que s'est fixé le gouvernement pour la fin de l'année 2019, à savoir 98,9% du PIB.

D'après l'Insee, cette évolution s'explique par la contribution des comptes de l'État à la dette, qui a augmenté de 42 milliards d'euros sur les trois premiers mois de l'année.

"Cette hausse provient pour l'essentiel de la dette négociable à long terme (+46,4 milliards d'euros)", et de la contribution des organismes divers d'administration centrale (Odac) à la dette, en augmentation de 1,6 milliard, "presque exclusivement du fait de SNCF Réseau", précise l'organisme public.

La contribution à la dette des administrations publiques locales (Apul), de son côté, a progressé de 1,2 milliard, en raison d'une hausse de l'endettement des régions (+0,5 milliard) et de la Société du Grand Paris (+2,2 milliard).

Mais cette hausse a été compensée par la contribution à la dette des administrations de sécurité sociale (Asso), qui a diminué de 1,2 milliard, "notamment du fait de l'Acoss et de la Cnaf (Agence centrale des organismes de sécurité sociale et Caisse nationale des allocations familiales, ndlr)".

Retrouvez l'intégralité de l'article [en cliquant ici](#)

30/05/2019 10:00